

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JANVIER 2022 à 15H30**Date de la convocation** : 28 décembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 janvier 2022 à 15h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Bernard LORTON à Stéphane RODIER
Ludovic COMBE à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Membres du Bureau excusés :

Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIÈRE
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS***Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

- Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;
- Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;
Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-08 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n° 2 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;
Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 6 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Pierre MAZELLA DI CIARAMMA	Sauviat	3 795,00 €	10 % Autonomie	361,00 €
Auguste GARNIER	Courpière	6 362,36 €	10 % Autonomie	584,00 €
Lucia Paula DE CAMPOS FIGUEIRO	Courpière	34 072,16 €	10 % Economie d'Energie	2 000,00 €
Michel BERGEROT	Courpière	13 656,18 €	10 % Autonomie	1 366,00 €
Joelle GENILLIER	Sermentizon	14 186,00 €	10 % Autonomie	1 408,00 €
Océane CONSTANCIAS	Augerolles	17 946,78 €	10 % Economie d'Energie	1 795,00 €
TOTAL		90 018,48 €	/	7 514,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant total de **7 514,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 19

Membres représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

